

COMPRENDRE

PEINE DE MORT PERPÉTUITÉ CARCÉRALISME

Pourquoi ces solutions seront toujours des échecs
et pourquoi la cruauté ne nous protège pas.



Sauvegarde. Diffuse. Réponds.



@miaoulenchon



APRÈS L'HORREUR

Après un crime atroce,
la colère est légitime.

Nous voulons que la personne responsable paie.
Qu'elle souffre autant qu'elle a fait souffrir.

Mais une politique pénale ne peut pas
être écrite dans la sidération.

La véritable question n'est pas seulement :
« **Que mérite la personne coupable ?** »

C'est aussi et surtout :
« **Qu'est-ce qui empêchera
la prochaine victime ?** »



@miaoulenchon →



LA JUSTICE N'EST PAS LA VENGEANCE

L'État n'est pas une victime.
Il n'a donc pas à se venger.

**Il doit établir les faits, sanctionner, protéger
la société et prévenir de nouvelles infractions.
Le Code pénal français précise même
que la peine doit également favoriser
« l'amendement, l'insertion ou la réinsertion »
de la personne condamnée.**

**La justice pose une limite à la violence.
Elle ne doit pas devenir
sa continuation légale.**



@miaoulenchon →



PUNIR PLUS **NE DISSUADE PAS PLUS**

Dès 1764, Cesare Beccaria expliquait
que la certitude de la sanction comptait
davantage que sa cruauté.

**La criminologie contemporaine lui
donne largement raison.**

**Ce qui dissuade le plus, c'est
la probabilité réelle d'être identifié·e,
arrêté·e et sanctionné·e.**

**L'allongement des peines n'apporte,
lui, qu'un effet dissuasif limité.**

**Une peine monstrueuse que l'on pense
pouvoir éviter ne protège personne.**



@miaoulenchon →



LA PEINE DE MORT NE PROUVE RIEN

Après avoir examiné plusieurs décennies de recherches, les Académies nationales américaines ont conclu qu'elles ne permettaient pas de savoir si la peine de mort diminuait, augmentait ou ne changeait pas le nombre d'homicides.

Les études disponibles produisent des résultats contradictoires et méthodologiquement fragiles. Promettre qu'une exécution empêchera d'autres meurtres n'est donc pas une politique scientifique.

C'est une croyance !



@miaoulenchon →



LE CAS DU CANADA

Le Canada a aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun en 1976.

En 1975, son taux d'homicide atteignait 2,7 pour 100 000 habitant·es.

En 2023, il était de 1,9 : soit 33 % de moins que le pic de 1975.

Cela ne prouve pas que l'abolition a provoqué cette baisse.

Mais cela démontre qu'elle n'a entraîné aucune explosion mécanique des meurtres.



@miaoulenchon →



UNE ERREUR IRRÉVERSIBLE

Depuis 1973, au moins 202 personnes condamnées à mort aux États-Unis ont été innocentées.

Une étude publiée dans la revue scientifique PNAS estime qu'au moins 4,1 % des personnes condamnées à mort seraient innocentes.

Une peine irréversible suppose une justice infaillible.

Or aucune police, aucune expertise, aucun tribunal et aucun jury ne le sont.



@miaoulenchon →



LA PERPÉTUITÉ EXISTE DÉJÀ

En France, la réclusion criminelle
à perpétuité existe.

**Sa période de sûreté est généralement
de 18 ans et peut être portée à 22 ans.
Pour certains crimes, elle peut atteindre 30 ans
ou interdire tout aménagement avant un
réexamen exceptionnel, soumis à plusieurs
expertises et conditions strictes.**

**Pouvoir réexaminer une situation
ne signifie pas libérer automatiquement.
Cela permet simplement à la justice
d'évaluer une dangerosité réelle plutôt
que de la décréter éternelle.**



@miaoulenchon →



LA PRISON AGGRAVE LA RÉCIDIVE

Une méta-analyse publiée en 2021 a regroupé 116 études comparant les peines de prison aux sanctions exécutées dans la communauté.

Résultat : l'incarcération ne réduit pas davantage la récidive et peut même l'augmenter légèrement. Cela ne signifie pas qu'aucun enfermement n'est nécessaire pour les crimes les plus graves.

Cela signifie que faire de la prison la réponse automatique à tout ne fonctionne pas.



@miaoulenchon →



LA DANGEROUSITÉ N'EST PAS ÉTERNELLE

Le risque de récidive évolue avec l'âge,
le parcours et les conditions de sortie.

**Dans une étude portant sur des personnes
condamnées par la justice fédérale
américaine, 67,6 % des moins de 21 ans
avaient été de nouveau arrêtées dans les
huit années suivant leur libération.
Chez les plus de 65 ans, ce taux tombait
à 13,4 %.**

**Une justice rationnelle réévalue
le danger. Une justice vengeresse
prétend qu'il ne changera jamais.**



@miaoulenchon →



LA PRISON PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE

Une personne représentant un danger grave et immédiat peut devoir être mise à distance de la société. Ce n'est pas le sujet.

Le problème commence lorsque l'enfermement devient notre seule politique de sécurité. La prison intervient après la victime. Elle neutralise temporairement une personne, mais ne supprime ni les causes des violences ni les conditions qui permettront leur reproduction.

Enfermer un danger n'est pas construire une société sûre.



@miaoulenchon →



LA RÉALITÉ DES PRISONS FRANÇAISES

Au 1er avril 2026, la France comptait
88 145 personnes détenues.

**Dans les maisons d'arrêt, le taux moyen
d'occupation atteignait 171,1 %.
7 540 personnes dormaient sur un matelas
posé au sol. Plus de la moitié des personnes
détenues étaient enfermées dans des
établissements dépassant 150 %
d'occupation.**

**Voilà le système que certain·es veulent
encore remplir davantage.**



@miaoulenchon →



LA FABRIQUE DE LA VIOLENCE

Dans certaines cellules, l'espace disponible tombe sous les 3 m² par personne.

La promiscuité produit fatigue, tensions, violences, rackets et trafics. Les services de santé sont débordés. Les activités, le travail, la formation et l'accompagnement vers la sortie deviennent inaccessibles. La surpopulation ne prépare pas la réinsertion.

Elle transforme la prison en machine à abîmer les personnes détenues comme les professionnel·les qui y travaillent.



@miaoulenchon →



DES MURS PLUTÔT QUE DES MOYENS

Le système pénitentiaire manquerait
d'environ 5000 surveillant·es et de plus
de 1000 conseiller·ères d'insertion
et de probation.

**En 2023, 651 millions d'euros étaient
consacrés à la construction de places
de prison. Seulement 123 millions allaient
à la prévention de la récidive
et à la réinsertion. Et 53 millions aux
aménagements de peine et aux alternatives
à l'incarcération.**

**Nous finançons le béton
plutôt que la sécurité.**



@miaoulenchon →



LE CRIME N'A PAS UNE CAUSE UNIQUE

Les violences ne naissent pas uniquement
d'un manque de sévérité pénale.

**Parmi les facteurs documentés figurent
les violences subies dans l'enfance,
les addictions, l'accès aux armes, les réseaux
criminels, l'exclusion scolaire, la pauvreté
concentrée ou l'absence de soins.
Cela n'excuse aucun acte.**

**Mais refuser d'agir sur ces facteurs,
c'est accepter que les mêmes violences
continuent de produire les mêmes
victimes. Encore et encore...**



@miaoulenchon →



PROTÉGER RÉELLEMENT

Protéger, c'est financer :

**la protection de l'enfance, l'éducation au
consentement, la psychiatrie et l'addictologie,
les enquêtes et juridictions spécialisées,
l'accompagnement durable des victimes,
le suivi des personnes condamnées,
les alternatives adaptées, la formation
et la préparation de la sortie.**

**La justice restaurative, lorsqu'elle est
librement consentie et correctement encadrée,
peut également mieux répondre aux besoins
de certaines victimes et contribuer à réduire
la récidive.**



@miaoulenchon →



LA SÉCURITÉ OU LE SPECTACLE

Le tout-répressif offre
une satisfaction immédiate :

**une peine plus longue, une cellule
supplémentaire, une personne que l'on ne
reverra plus. Mais il attend toujours que
le crime soit commis pour prétendre agir.**

**Une politique sérieuse protège avant,
sanctionne justement, répare autant que
possible et empêche la récidive.**

**La sécurité ne se mesure pas
à la souffrance infligée.**

Elle se mesure au nombre de victimes évitées.



@miaoulenchon →



CE QUE NOS PRISONS DISENT DE NOUS

Une société ne se juge pas seulement à la manière
dont elle traite les innocent·es.

Elle se révèle aussi dans la façon dont elle traite
celles et ceux qu'elle condamne.

Nos prisons sont le miroir de notre humanité
collective. Mais replacer l'humain au cœur
de la justice, ce n'est pas oublier les victimes.

C'est leur donner du temps, des moyens, une écoute
et un véritable chemin de reconstruction.

Punir ne suffit pas toujours à réparer.

Dans le prochain carrousel :
la justice restaurative, ou comment rendre enfin
une place aux victimes dans la justice.



@miaoulenchon →



LES SOURCES :

- Code pénal, article 130-1 — fonctions de la peine.
- Légifrance — périodes de sûreté et réclusion criminelle à perpétuité.
- National Academies — Deterrence and the Death Penalty.
- National Institute of Justice — Five Things About Deterrence.
- Statistique Canada — évolution des homicides de 1974 à 2023.
- PNAS et Death Penalty Information Center — erreurs judiciaires.
- Petrich et al., Crime and Justice — méta-analyse de 116 études.
- CGLPL — rapport annuel d'activité 2025.
- CESE — Le sens de la peine, 2023.
- UNODC, OMS et Conseil de l'Europe — prévention et justice restaurative.

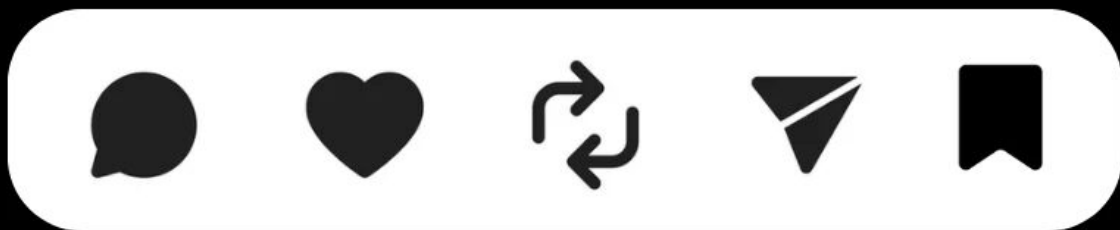


@miaoulenchon →



**SAUVEGARDE CE CARROUSEL
ET DIFFUSE-LE LARGEMENT.**

Commentez, partagez et sauvegardez.



Et en 2027, faisons enfin **gagner l'alternative.**

**MELENCHON
2027.fr**



@miaoulenchon